

Grenoble, le 06 février 2020

Grenoble en Commun a souhaité répondre au questionnaire proposé par le CLUQ, car il reconnaît la qualité des unions de quartiers comme des acteurs de proximité qui œuvrent au quotidien pour un cadre de vie de qualité, pour une vitalité citoyenne et une convivialité entre les habitants d'un quartier. Il paraît néanmoins important de préciser en préambule qu'au regard de la nature des questions, les réponses apportées ne sont pas exhaustives et ne donnent qu'un aperçu partiel du programme de Grenoble en Commun.

- **SECTEUR 1**

Quelles formes de concertation en cas de nouvel aménagement dans le quartier?

La Ville de Grenoble a élaboré un guide de la participation citoyenne qui précise les différents modes de participation des habitants. Ce guide a été conçu en concertation avec des membres des Unions de Quartiers grenobloises, des membres des Conseils citoyens indépendants, des agents de la Ville de Grenoble et des élus municipaux.

Tout nouvel aménagement dans le quartier associera les habitants selon un mode de participation annoncé en amont de son lancement et cela en référence aux préconisations du guide de la participation.

Quelles actions pour le recyclage des déchets?

La métropole a lancé la collecte des déchets alimentaires sur le secteur 1. Cette opération sera poursuivie avec des adaptations au regard des retours des habitants suite à cette première expérimentation notamment pour les copropriétés qui ne possèdent pas d'espaces de stockage suffisant.

Concernant les marchés, nous proposons la mise en place de bacs de tri ainsi que le développement d'outils de sensibilisation et un accompagnement au changement pour les professionnels.

Nous développerons les projets de compostage collectif et travaillerons à identifier des lieux d'installation de composteurs.

Nous développerons des ateliers périscolaires autour de la réduction et du recyclage des déchets. Nous produirons des « stop-pub », pédagogiques et ludiques, à disposition des Grenoblois.

Suite aux premières expérimentations très réussies, nous allons renforcer le service pluriannuel de déchetterie mobile sur toute la ville. De plus, au niveau du nouveau quartier Flaubert, la déchetterie Jacquard va être transformée en déchetterie exemplaire (réduction des nuisances sonores et stratégie de réemploi). Nous allons également proposer un service de collecte d'encombrants « à la demande », tel que pratiqué sur Paris, mais à vélo.

Pour ce qui est de la propreté de nos rues, un effort important de sensibilisation sera mis en place tout au long du mandat, avec un plan « anti-incivilité » allant de la prévention à la

verbalisation mais aussi à travers 4 journées d'action citoyenne, 1 par saison, de ramassage des déchets en mobilisant à chaque fois différentes populations.

Comment assurer pour tous l'accès à l'espace public lorsque celui-ci est squatté?

Notre objectif est d'assurer à tous et à toutes l'accès à l'espace public.

Nous serons attentifs à proposer aux habitants des espaces publics de qualité, accessibles et entretenus.

Nous accompagnerons toutes les initiatives favorisant un meilleur partage de l'espace public comme le soutien aux fêtes de quartier à Jean Macé, les animations d'été place Saint Bruno, les animations square Waldeck Rousseau...

La Police Municipale axera la verbalisation d'abord sur un meilleur partage de l'espace public particulièrement pour ce qui concerne les comportements indécents. Il s'agira en particulier de prévenir et sanctionner les usages abusifs de l'espace public : occupation sans droits ni titre, les nuisances sonores sont un cœur de mission.

Le repli sur soi et la montée de l'individualisme : comment encourager l'action collective et l'engagement pour sa ville?

Le soutien à l'action collective et à l'engagement est nécessaire pour favoriser le vivre ensemble dans la ville. Nous soutiendrons la vie associative et citoyenne, nous soutiendrons les initiatives des habitants avec l'appui des Maisons des habitants.

Pour favoriser l'initiative citoyenne et la coopération citoyenne, nous poursuivons les budgets participatifs ainsi qu'une augmentation des Chantiers Ouverts au Public.

Pour valoriser l'engagement et la participation, nous créerons le statut des Volontaires de Grenoble. Tout habitant engagé dans une association qui œuvre pour le bien commun ou impliqué dans des actions citoyennes pourra comptabiliser ses heures et, par pallier, obtenir des gratifications.

Nous poursuivons également la mise en place d'ateliers de projet, avec des citoyens tirés au sort et des acteurs associatifs afin de pouvoir se saisir collectivement de sujets complexes et proposer un plan d'action à la collectivité.

Nous mettrons en place une coopérative locale pour le climat, composée en partie de citoyens tirés au sort, d'experts, d'acteurs économiques du territoire qui seront en charge de la mise en place d'un plan d'action pour répondre efficacement à l'urgence climatique et évaluer les politiques publiques mises en place.

• SECTEUR 2

Le Centre-Ville est le cœur de la cité. Il est désormais le cœur d'une métropole de près de 450.000 habitants. Comment comptez-vous revitaliser, dynamiser et diversifier ce cœur de ville en termes d'attractivité et d'activité?

La Fédération du commerce spécialisé (Procos), qui réalise un palmarès annuel des centre-ville commerçants, montre que seules les communes qui ont su renouveler leur centre-ville redressent leur taux de fréquentation. Nous poursuivons la mobilisation avec la Métropole et

le SMMAG, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (remplace le SMTC depuis 1er janvier 2020) pour activer tous les leviers qui génèrent des flux de personnes dans le centre-ville.

Concrètement :

- Embellissement, végétalisation, piétonisation pour que le centre-ville soit agréable et attractif, sécurisé, propice à la promenade, à la convivialité et à la fréquentation des commerces.
- Gratuité des transports en commun le week-end et gratuité toute l'année pour les plus précaires.
- Sécuriser les piétons et personnes en situation de handicap et à mobilité réduite, en rendant encore plus accessibles les trottoirs des grands axes (élargissement de 100 trottoirs et suppression des obstacles), et en verbalisant cyclistes et scooter circulant sur les espaces réservés aux piétons.
- Pour les voitures, parkings relais gratuits aux entrées de Grenoble
- Animations régulières pour faire vivre le centre-ville toute l'année
- Pluralité et maintien de l'offre de services attracteurs de flux
- Soutien à Label Ville, l'association des commerçants de Grenoble pour accompagner les initiatives et la dynamique commerciale
- Mise en place d'une application « commerces métropolitains » qui renforcera la monnaie locale pour développer les achats de proximité et les circuits courts

Le cœur d'une ville doit battre, son centre-ville doit vivre sans pour autant nuire à la tranquillité et à la qualité de vie de ses habitants. Quels moyens vous donnerez-vous pour permettre à ses habitants de ne pas subir les incivilités et les nuisances de tous ordres de plus en plus nombreuses et pour veiller à leur propre sécurité par la stricte application de la loi ?

Nous proposons de mettre en place les Assises de la Nuit, qui seront un espace de coordination entre les acteurs de la nuit (bars, discothèques...) et les professionnels de la tranquillité publique et de la sécurité. Ces assises permettront un constat partagé des lieux et moments à apaiser ou à animer et la mise en place des outils d'apaisement, de médiation et d'animation de l'espace public et de la vie nocturne.

Nous poursuivrons le renforcement de la Brigade municipale de nuit. Elle intervient en soirée et jusqu'à 3h30 du matin (secteurs 1 et 2). Elle assure notamment la tranquillité autour des bars, commerces et restaurants. Elle peut également intervenir sur les questions de prostitution, d'errance. Cette Brigade est polyvalente, elle combine des missions de prévention, de veille et de répression, cela en lien étroit avec la police nationale.

Suite aux travaux de Cœurs de Ville Cœurs de Métropole, quelles mesures prendriez-vous pour modifier, compléter, compenser, les inconvénients engendrés par les travaux actuels en concertation avec les habitants concernés ?

Les travaux liés à CVCM-Grenoble, couplés à la reprise de tous les réseaux dans les sous-sols, sont maintenant terminés, tout comme les nuisances associées à ceux-ci.

Des espaces publics requalifiés, un patrimoine valorisé, un plan lumière, des trottoirs élargis et sécurisés pour permettre à tous de se déplacer en toute sécurité... l'ensemble de ces mesures participent à un centre-ville attrayant, agréable à vivre pour les habitants et pour les visiteurs.

Tout cela concourt à améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité touristique et commerciale d'un centre-ville.

Nous proposons que les Maisons des habitants assurent des missions de médiateurs de proximité pour une meilleure information en continu et en proximité en direction des habitants et des commerçants. Ils auront notamment la mission d'assurer le suivi et la bonne tenue des chantiers ainsi qu'une meilleure prise en compte des interpellations du quotidien.

Quelles mesures pour la sécurité des piétons et des cycles dans les carrefours transformés sans feux tricolores en zones de rencontre (ex. : carrefour Eugène Faure - Dominique Villars - Champollion - Fourier) ?

La lutte contre l'insécurité routière est primordiale dans notre projet. C'est pourquoi nous poursuivons la création de pistes cyclables sécurisées, en développant le projet Chronovélo ainsi qu'un réseau de pistes cyclables à l'échelle des quartiers, plus petites mais toujours sécurisées, les Proxivélo.

Concernant les carrefours en question, nous poursuivons les évaluations, qui permettront de conforter ou d'amender les aménagements sur l'espace public, particulièrement lorsqu'ils sont innovants.

Comment appréciez-vous la situation financière de la Ville et dans ce cadre comment envisagez-vous d'améliorer certains Services Publics: sécurité, propreté... ?

La situation financière de la Ville est aujourd'hui stabilisée mais reste fragile et fortement contrainte de par l'héritage de la dette contractée dans les années 80 et par les différents plans gouvernementaux d'austérité sur le bloc communal. Toute amélioration de service rendu au public sera de fait orchestrée à moyen global constant, par réorganisation interne ou redéploiement. Les citoyens ont des exigences légitimes en matière de services publics accessibles et de qualité.

Concernant la propreté notamment nous devons continuer à développer des actions de sensibilisation, de prévention ainsi que des actions visant la co-responsabilisation et la participation citoyenne.

Des opérations « coups de propre », « belle Saison » seront notamment organisées régulièrement en lien avec les unions de quartiers, les conseils citoyens et les collectifs d'habitants.

L'équipe anti-dépôt sauvage et l'équipe anti-tag, expérimentées par la Ville, seront pérennisées et seront appuyées par une police métropolitaine de l'environnement.

Des agents des espaces verts et de la propreté urbaine seront assermentés pour pouvoir verbaliser les incivilités du quotidien (jets d'ordure, mégots, déjections canines...).

En matière de sécurité, la Brigade Spécialisée de Terrain de la Police nationale patrouille aujourd'hui exclusivement dans quelques quartiers de l'agglomération dont la Villeneuve et le Village olympique, Mistral et Teisseire. Ayant obtenu sur ce mandat avec les Maires d'Echirolles et Saint Martin d'Hères, l'augmentation de près de 70 effectifs supplémentaire pour le territoire, nous maintiendrons cette exigence de renfort de policiers expérimentés pour pouvoir lutter efficacement contre la délinquance, contre les trafics, contre les faits de violence et pour la tranquillité des habitants.

La Police Municipale de Grenoble a été équipée en 2019 de 28 caméra-piétons individuelles. Elles sont utilisées dans le cadre des missions de prévention des atteintes à l'ordre public, des missions de protection de la sécurité des personnes et de leurs biens, ainsi que des missions de police judiciaire.

La Brigade de nuit intervient en soirée et jusqu'à 3h30 du matin sur les secteurs 1 et 2. Elle assure notamment la tranquillité autour des bars, commerces, restaurants. Elle peut également intervenir sur les questions de prostitution, d'errance... Cette Brigade est polyvalente, elle combine des missions de prévention, veille, répression, en lien étroit avec la police nationale.

Il s'agit de renforcer cette police de proximité essentielle au bien vivre ensemble. Nous ne promettons pas d'augmenter de 40% la police municipale car cela voudrait dire réduire d'autant les effectifs dans d'autres services (culture, éducation, jeunesse, propreté...) Nous proposons de maintenir nos 100 effectifs de police municipale (l'une des police les plus nombreuses de France rapportée aux habitants). Nous allons opérer un redéploiement intelligent pour leur permettre d'être 30 à 40% plus présents aux côtés des Grenoblois. Nous allons leur permettre de se recentrer sur leurs missions en déployant une police de l'environnement pour la lutte contre les pollutions en assermentant 15 agents de la ville pour verbaliser les incivilités (tags, poubelles, déjections...), en déployant des radars automatiques de lutte contre les violences routières et en déployant un dispositif de tranquillité résidentielle et nocturne. Tout pour que une police municipale de terrain au contact des Grenoblois, des habitants et des commerçants.

Commerces de proximité : comment assurer le remplacement d'une boulangerie quand le propriétaire cesse son activité ?

La mise en place de la foncière commerciale métropolitaine, passant par la maîtrise grandissante de locaux commerciaux, va permettre d'orienter l'activité commerciale de proximité, par exemple en fléchant prioritairement dans ces locaux certains métiers et activités commerciales ou de service par rapport à d'autres. Nous renforcerons également la taxe sur les friches commerciales.

- **SECTEUR 3**

Quelle est votre position par rapport à la " sur-densification " du quartier des Eaux-Clares (très mal vécue par les habitants); allez-vous poursuivre la même politique ?

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) adopté récemment permet de limiter par quartier les hauteurs d'immeubles, d'encadrer et de réduire la possibilité de construction sur chaque parcelle et d'assurer une présence de plus d'espaces verts sur chaque parcelle (préserver les trames vertes et bleues, assurer un taux de pleine terre nécessaire à la lutte contre le réchauffement climatique et propice à la biodiversité).

Les orientations Paysages et biodiversité, nouvelles dispositions en vigueur en 2020, seront intégrées avec des principes de végétalisation, de percées visuelles qui vont renforcer la qualité des projets.

Les habitants ont également besoin d'une offre de logements publics, accessibles et de qualité. C'est pour cette raison, que l'objectif de production de logements sociaux sera tenu pour atteindre 25% de logements sociaux à l'échelle de la Ville avant 2025.

Allez-vous modifier le ratio des places de stationnement par logement nouveau ? Le ratio actuel est trop bas ; le nombre de places prévu est totalement insuffisant. Il faut au moins 1 place de stationnement par logement nouvellement construit

Les documents d'urbanisme (Plan de déplacement urbain et Plan local d'urbanisme intercommunal) fixent un ratio minimal de places de parking par logement dans les constructions pour les voitures et les vélos (en m²).

Ils fixent un seuil-plancher pour les voitures en fonction du taux de motorisation des ménages. Un constructeur peut, s'il le souhaite, en construire d'avantage (pour information, une place de parking correspond à un cout estimé de 15 000 à 18 000 euros en moyenne).

La loi interdit cependant de construire plus de 0,5 aire de stationnement par logement pour le logement social lorsque les projets sont situés à moins de 500 mètres d'une gare ou d'une station de transport public.

Nous voulons favoriser le développement des véhicules partagés (objectif : 1000 véhicules) qui évitent la possession d'un véhicule en mutualisant le service (1 véhicule partagé = 8 à 10 voitures). Par ailleurs, augmenter les places de parking dédiées aux vélos, facilement utilisables par les résidents du bâtiment.

Quelles mesures pour le contrôle de la vitesse des usagers de la voie publique?

La délinquance routière mérite toute notre attention. Nous allons mettre en place des radars automatiques qui permettront de verbaliser à distance les infractions routières et notamment les excès de vitesse sur les grands axes.

La priorité sera à la sécurisation des abords des écoles. Nous allons créer des « rues aux écoles », piétonnisées et végétalisées, pour un espace public plus sécurisé pour les enfants et toutes les personnes en situation de fragilité.

Quelles mesures au sujet la circulation anarchique des vélos et des trottinettes ?

La présence de cycles ou trottinettes sur les trottoirs nuit en effet à la tranquillité des piétons et produit un sentiment d'insécurité non souhaitable. Proposer des aménagements sécurisés pour les vélos comme pour les trottinettes, c'est réduire le nombre d'incivilités de façon très significative.

Nous continuerons donc à déployer des axes de circulation sécurisés pour les vélos avec la poursuite des Chronovélos ainsi que le développement d'un réseau de pistes cyclables plus petites à l'échelle des quartiers, le réseau Proxivélo.

En parallèle, les verbalisations seront systématiques en cas d'infractions au code de la route.

Quelles mesures dans la lutte contre les dealers?

Nous travaillerons en lien étroit avec la police nationale sur ces sujets et actionnerons tous les leviers nécessaires.

Nous poursuivons les actions de sensibilisation et d'information des consommateurs avec la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Nous souhaitons réduire les nuisances rencontrées par les habitants sur différents registres, et réduire les risques et les dommages provoqués chez les consommateurs. L'objectif est donc d'agir sur tous les leviers : réduction des risques, prévention de l'entrée en trafic, sensibilisation nécessaire auprès des clients... Nous agissons également sur la formation (des agents ville et CCAS, des acteurs de terrain, des parents), la communication.

Nous soutiendrons également les associations pour réinvestir l'espace public par des temps conviviaux et festifs.

Que faire au sujet des chiens non-tenus en laisse?

Nous combinerons systématiquement un contrôle par les agents de la police municipale avec une verbalisation des propriétaires de chiens contrevenants.

Pour que les chiens puissent avoir des espaces dédiés nous développerons dans les parcs des espaces clos qui leur seront dédiés.

• SECTEUR 4

Les trafics variés et leurs conséquences sur la vie des habitants dans le parc Soulage et le chemin du Chapitre : quels sont vos projets?

Un point de deal existe en effet depuis plusieurs années. Plusieurs actions ont été menées en dialogue avec les habitants : résidentialisation des immeubles environnants, taille des végétaux du parc pour réduire les zones sans visibilité, mise en impasse du chemin du Chapitre etc.

En complémentarité des actions coordonnées avec la Police Nationale et du travail de sensibilisation mené par la Ville, nous maintiendrons un haut niveau de vigilance sur ce secteur, en lien avec les habitants.

L'avenue Jean Perrot coupe et dévitalise le quartier : quelles solutions?

L'avenue Jean Perrot doit être rénovée, végétalisée. Ce réaménagement s'accompagnera d'un travail pour redynamiser les rez-de-chaussée et les polarités commerciales du quartier. Une piste Chronovélo pourra relier le Parc Paul Mistral à Eybens

- **SECTEUR 6**

Au vu des évolutions de compétences et d'organisation de la commune, quel sera le rôle des élus de secteurs ? Sur quels critères seront-ils choisis ? Combien seront-ils et quels seront leurs moyens d'actions ? Seront-ils systématiquement aussi élus du conseil métropolitain ?

Nous réaffirmons le rôle essentiel des élus de secteur dans le dialogue au quotidien avec les acteurs sociaux, économiques, associatifs et les habitants. Ils portent un projet politique à l'échelle des bassins de vie, soutiennent et favorisent les dynamiques citoyennes et assurent les conditions d'un dialogue de qualité au quotidien.

Alors que de plus en plus de compétences et de services sont transférés de la Ville à la Métropole, comment reconstruire un mode de fonctionnement (repérage des problèmes et de prise de décisions) incluant la proximité indispensable à la gestion du quotidien et la prise en compte des besoins de nos quartiers ?

La coordination des différents services publics municipaux et métropolitains sera renforcée à l'échelle de chaque secteur, sous l'autorité du Maire et des élus de secteur.

Quelle est votre position sur le "scoring", c'est-à-dire l'affectation des logements sociaux en fonction du total des points associés à chacun des dossiers candidats ; ces points correspondant ligne à ligne au "poids" accordé à chacun des paramètres d'un dossier (famille, revenus, logement, urgence..) définis par les élus

La cotation de la demande est un outil d'aide à l'instruction des demandes de logements sociaux, en regroupant des paramètres quantifiables concernant le demandeur. Elle doit être mise en œuvre avant le 01 septembre 2021.

Elle présente un intérêt en matière d'équité des attributions et de transparence par rapport aux demandeurs de logement (qui auront accès à la cotation de leur dossier). Nous devons cependant porter une grille locale de cotation adaptée aux réalités locales et garantir la prise en compte de facteurs non quantifiables comme le contexte familial ou la fragilité temporaire d'un ménage.

Quel est, selon vous, le devenir du Village Olympique ? En fonction de quoi, quel seraient les investissements que vous envisageriez ?

Le Village Olympique est un quartier historique et emblématique de Grenoble. Les réhabilitations des bâtiments doivent se poursuivre à un rythme soutenu pour limiter au maximum la facture énergétique des bâtiments. Les espaces publics doivent également être rénovés (prévu dans le cadre du projet de l'ANRU2).

Le Village Olympique doit bénéficier du projet GrandAlpe qui vise à rénover mais aussi à améliorer les liaisons entre les différents quartiers de Grenoble, d'Echirolles et d'Eybens.

Les principaux espaces publics à proximité du quartier doivent également être intégralement repensés.

Au Sud, nous soutenons pour l'avenue Esmonin le projet d'un parc linéaire, une Chronovélo et un TramBus pour relier Pont de Claix et le Campus. À l'Est, il faut réaménager, sécuriser et végétaliser l'avenue Marie Reynoard avec un parc linéaire, une Chronovélo pour relier le sud de la métropole et le cœur de ville.

- **LES QUESTIONS DU CLUQ**

Quelle place donnerez-vous à la concertation citoyenne (associations et individus), et sur quelle organisation allez-vous la faire vivre?

Nous souhaitons développer les modes de participation citoyenne pour permettre une coopération renforcée entre les citoyens et avec la collectivité, cela en fonction du temps, des envies et des préoccupations des habitants.

Nous nous engageons à soutenir la vie associative et citoyenne, accompagner les initiatives des habitants notamment par le biais des Maisons des Habitants mais aussi également via les budgets participatifs, les fonds de participation et les Chantiers Ouverts au public.

Nous poursuivrons également les ateliers de projet (coopératives citoyennes), avec des citoyens tirés au sort. Nous proposerons une nouvelle forme de referendum d'initiative locale ainsi qu'une coopérative locale pour le climat, composée en partie de citoyens tirés au sort. Cette coopérative sera en charge de la mise en place d'un plan d'action pour répondre efficacement à l'urgence climatique et évaluer les politiques publiques mises en place. Les participants seront rémunérés en Cairn.

Quelles mesures pour assurer la propreté de l'espace public et lutter contre les dégradations (amélioration des services, pédagogie, sanction...)?

Nous développerons des actions pédagogiques fortes auprès des enfants et des jeunes dans leurs lieux de scolarisation pour sensibiliser davantage sur les jets d'ordures (mégots, canettes, bouteilles, papiers ou sacs plastique et en papier sur l'espace public), en incitant à utiliser les poubelles de l'espace public, etc. Nous demanderons aux commerçants de restauration rapide d'être aussi incitateurs auprès de leurs clients à ne pas jeter leurs déchets sur l'espace public. Une idée qui commence à se mettre en œuvre avec la création d'emplois éphémères pour le ramassage des canettes en alu et des bouteilles, c'est ce que font notamment certains pays du Nord de l'Europe. Nous porterons à l'échelle métropolitaine la mise en place d'une police métropolitaine de l'environnement : de nouveaux effectifs seront déployés à l'échelle métropolitaine pour lutter contre les dépôts sauvages et les incivilités environnementales, faire respecter le tri des déchets et les règles de l'affichage publicitaire.

Comment envisager le transfert des pouvoirs de police à la Métropole si celui-ci est envisagé?



Le Maire de Grenoble a transféré une partie de son pouvoir de police à la Métropole au cours du précédent mandat (droit de terrasse, voirie, enseignes...).

Le Maire doit pouvoir conserver un pouvoir de police important pour réguler l'espace public efficacement et coordonner les différents services de polices qui interviennent sur son territoire.

Quelle attitude face à la mise en œuvre par le PLUi du principe énoncé par le PADD du polycentrisme?

Le PADD définit la notion de polycentrisme de la Métropole, avec une notion de centralités à trois échelles : échelle du quartier ou de proximité, échelle du bassin de vie, échelle métropolitaine.

Concernant Grenoble, il s'agit d'affirmer le rôle structurant du centre-ville de Grenoble tout en développant et renforçant des pôles de vie dans chacun des 22 quartiers de la ville (commerces, services publics et accès au soin).